



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

FONDATION PARTENARIALE PARIS DAUPHINE

Fondation

Siège social : Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FONDATION PARTENARIALE PARIS DAUPHINE

Fondation
Siège social : Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 PARS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration de la **Fondation Partenariale Paris Dauphine**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fondation Partenariale Paris Dauphine** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons :

- vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note 6 de l'annexe font l'objet d'une information appropriée et ont été correctement appliquées pour l'exercice considéré.

- été conduits à vérifier le respect des méthodes comptables précisées ci-dessus et à examiner les dispositifs de contrôle et de valorisation mis en place pour la détermination des estimations significatives relatives aux montants des fonds dédiés ou des produits constatés d'avance inscrits au bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de la fondation sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 22 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Cyrille BAUD

BILAN				PASSIF		2022		2023		2022		2023	
				ACTIF		2023		2022		2023		2022	
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net									
ACTIF IMMOBILISE													
Immobilisations incorporelles	49 144	37 156	11 988	0	FONDS PROPRES								
Frais d'établissement	-	-	-	-	Fonds propres sans droit de reprise								
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	Fonds propres complémentaires								
Donation temporaire d'usufruit	-	-	-	-	Fonds propres avec droit de reprise								
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits	37 156	37 156	-	0	Fonds propres statutaires								
Immobilisations corporelles en cours	11 988	-	11 988	-	Fonds propres complémentaires								
Avances et acomptes	-	-	-	-	Ecart de réévaluation								
Immobilisations corporelles	19 116 409	1 526 288	17 590 121	16 233 034	Réserves								
Terrains	3 562 012	-	3 562 012	713 369	Réserves statutaires ou contractuelles								
Constructions	15 481 222	1 383 631	14 097 591	2 666 884	Réserves pour projet de l'entité								
Installations techniques, matériel et outillage industriels	73 175	142 656	69 482	30	Autres								
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	Report à nouveau								
Avances et acomptes	-	-	-	-	Excédent ou déficit de l'exercice								
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-	SITUATION NETTE								
	-	-	-	-	Fonds propres consommables								
	-	-	-	-	Subventions d'investissements								
	-	-	-	-	Provisions réglementées								
	-	-	-	-	Sous Total								
	108 700	-	108 700	124 000	FONDS REPORTES ET DEBIES								
Immobilisations financières	-	-	-	-	Fonds reportés liés aux legs ou donations								
Participations et créances rattachées	-	-	-	-	Fonds dédiés								
Autres titres immobilisés	108 000	-	108 000	124 000	Fonds Fondation Abritée Madeleine								
Prêts	700	-	700	-	Sous Total								
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	19 274 253	1 563 444	17 710 809	16 357 034	TOTAL FONDS PROPRES								
ACTIF CIRCULANT													
Stocks et en-cours	-	-	-	-	PROVISIONS								
Avances et acomptes Fournisseurs	-	-	-	-	Provisions pour risques								
	-	-	-	-	Provisions pour charges								
	-	-	-	-	Sous Total								
Créances	1 166 610	-	1 166 610	645 753	DETTES								
Créances clients, usagers et comptes rattachés	107 305	-	107 305	34 756	Emprunts obligataires								
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit								
Autres Créances d'exploitation	1 059 305	-	1 059 305	610 997	Emprunts et dettes financières divers								
 Valeurs mobilières de placement	7 733 448	-	7 733 448	7 987 328	Dettes fournisseurs et comptes rattachés								
Instruments de trésorerie	-	-	-	-	Dettes des legs ou donations								
Disponibilités	897 858	-	897 858	1 317 352	Dettes fiscales et sociales								
Charges constatées d'avance	35 110	-	35 110	98 591	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								
Sous Total	9 833 026	-	9 833 026	10 059 024	Autres dettes								
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-	Instruments de trésorerie								
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-	Produits constatés d'avance								
Ecart de conversion Actif (V)	-	-	-	-	Sous Total								
TOTAL GENERAL	29 107 279	1 563 444	27 543 835	26 416 059	TOTAL GENERAL								
					13 670 782								
					27 543 835								
					26 416 059								

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
<i>Cotisations</i>	-	
<i>Ventes de biens et prestations de services</i>	-	-
Ventes de biens	-	
dont ventes de dons en nature	-	
Vente de prestations de service	-	
<i>Produits des tiers financeurs</i>	2 000	14 000
Concours publics et subventions d'exploitation	2 000	14 000
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	5 388 639	4 631 164
Dons manuels	671 214	876 934
Mécénat	2 924 375	2 820 774
Legs, donations et assurance-vie	-	-
Contributions financières reçues	-	-
Utilisations des fonds dédiés	843 815	312 304
Quote-part frais de fonctionnement de la Fondation	237 450	170 300
Autres produits de la générosité du public	711 784	450 852
<i>Ressources non liées à la générosité du public</i>	-	-
Mécénat	-	-
Reprise amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	-	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	5 390 639	4 645 164
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achat de marchandises	-	-
Variation de stocks	-	-
Autres achats et charges externes	1 760 923	1 840 743
Subventions versées	1 486 917	429 554
Impôts, taxes et versements assimilés	58 402	48 491
Salaires et traitements	456 011	341 728
Charges sociales	184 576	192 800
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	374 812	192 025
Dotations aux provisions	120 000	135 600
Reports en fonds dédiés Fondation Abrisée	-	-
Reports en fonds dédiés	513 632	658 972
QP part affectée aux frais de fonctionnement de la Fondation	237 450	170 300
QP part affectée à la dotation consommable de la Fondation	214 200	207 750
Autres charges	301 909	194 382
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	5 708 832	4 412 345
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	- 318 193	232 819

PRODUITS FINANCIERS :	127 877	118 559
De participations	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	127 877	118 559
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	127 877	118 559
CHARGES FINANCIERES :	259 158	235 378
De participations	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	259 158	235 378
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	259 158	235 378
2 - RESULTAT FINANCIER	131 281	116 819
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	186 912	349 638
PRODUITS EXCEPTIONNELS :	-	0
Sur Opérations de gestion	-	0
Sur Opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES :	20 380	402
Sur Opérations de gestion	20 380	402
Sur Opérations en capital	-	-
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et transferts de charges	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 380	402
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 20 380	- 402
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôt sur les bénéfices (VIII)	13 467	10 000
Total des produits	5 518 516	4 763 723
Total des charges	6 001 837	4 658 125
EXCEDENT OU DEFICIT	- 483 322	105 599

FONDATION PARTENARIALE PARIS-DAUPHINE

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2023

CARACTERISTIQUES ET INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION

1.1 Objet social, activités et moyens mis en œuvre

1.1.1 Objet social

La Fondation partenariale pour le développement de l'Université Paris-Dauphine, dite « Fondation Paris-Dauphine » a été créée en 2008 et a principalement pour objet de :

- Accompagner l'Université Paris-Dauphine dans la réalisation de l'ensemble de ses missions,
- Promouvoir l'image de marque de l'Université afin de développer son rayonnement national et international,
- Assurer un rapprochement et un dialogue constant avec le monde socio-économique.

1.1.2 Activités

Pour réaliser son objet, la Fondation a défini un programme d'action pluriannuel permettant :

- La création de chaires et de projets de recherche innovants,
- Le financement de bourses de mobilité pour les étudiants français ou étrangers de l'Université,
- Le développement d'actions solidaires destinées à améliorer l'accès à l'Université, de jeunes issus de quartiers défavorisés,
- L'excellence et l'internationalisation des filières d'enseignement de l'Université,
- La participation à la modernisation et à l'innovation des moyens pédagogiques du campus Paris- Dauphine,
- La prise de participations, création et participation à toute structure juridique, acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers et, plus généralement tout type d'investissement non interdit par la législation applicable lui permettant de développer sa mission sociale notamment à destination des étudiants dauphinois,
- La vente de tout bien ou service en rapport avec l'objet de la fondation partenariale,
- La réalisation d'actions de communication et notamment édition et diffusion de tous documents surtout supports,
- La gestion directe ou indirecte de droits de propriété intellectuelle ou industrielle relatifs aux activités de la fondation partenariale. ».

1.1.3 Moyens mis en œuvre

La Fondation Paris-Dauphine dispose des moyens liés à la collecte de fonds d'entreprises et d'organisations publiques ainsi que des campagnes de collectes auprès des particuliers.

1.2 Principaux faits marquants de l'exercice

L'année 2023 a été marquée par plusieurs éléments importants :

- La reconstitution des équipes de la Fondation et la reprise d'une organisation efficiente : trois départs et cinq arrivées sont à noter tout au long de l'exercice ;
- La reprise des contacts réguliers et multiples avec l'Université, notamment du suivi budgétaire et financier, et des conventions ;
- La livraison et la mise en service de la résidence étudiante de Saint Ouen, constituant un projet financier et humain d'envergure ;
- Un changement dans la gouvernance avec la nomination d'un nouveau trésorier.

Certains de ces éléments ont eu une incidence plus marquée sur le résultat de la Fondation. Il s'agit notamment :

- Des frais liés à la restructuration de l'équipe salariée : 243 K€
- De la résidence Saint-Ouen, dont le résultat pour 2023 est déficitaire de 215 K€

Par ailleurs, le nombre de mécènes a augmenté et une nouvelle chaire de recherche a été créée : Entreprises Familiales et Investissement de Long Terme :

Ces nouveaux mécènes sont :

- Orange pour le Cercle Dauphine Numérique
- Frey pour le Cercle Dauphine Durable
- Cayak Innov, Poclain pour le Cercle de l'Innovation
- Septodont, Sisley, Thuasne, BNP Paribas, Accuracy, FBN pour la nouvelle Chaire Entreprises Familiales et Investissement de long terme,
- Bearing Point, Ardian en tant que partenaires Campus

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Néant

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes annuels de la Fondation Paris-Dauphine sont établis et présentés dans le respect des règlements n°2014-03 et n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

2.2 Changement de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au titre de l'exercice écoulé.

Les comptes présentés au titre de l'exercice 2023 sont en tous points comparables à ceux de l'exercice 2022.

2.3 Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice sont présentés sous le format défini par le règlement n°2018-06. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les tableaux figurant dans l'annexe aux comptes sociaux sont présentés en euros, sauf mention contraire. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.3.1 Reconnaissance des produits

Les dons sont enregistrés en produits d'exploitation, quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissements.

La Fondation Paris-Dauphine adopte les règles de rattachement des produits à l'exercice de la façon suivante :

Sont enregistrés sur l'exercice :

- Les dons en numéraire reçus avant la clôture ;
- Les promesses fermes de dons intervenant avant la clôture (hors engagements pluriannuels), même si elles sont encaissées après la date de clôture.

Elles sont inscrites à l'actif de la Fondation dans les créances d'exploitation. Les promesses correspondant à des échéances ultérieures sont indiquées dans les engagements reçus.

Les dons « affectés » à des projets spécifiques et reçus sur l'exercice donnent lieu au constat d'une charge, en « engagement à réaliser sur ressources affectées » pour la fraction non encore utilisée à la clôture de l'exercice, et conduisent ainsi à la constitution d'un fonds dédié au projet en question, au passif du bilan.

Ces fonds dédiés sont repris, au fur et à mesure de leur utilisation, pour le financement des projets subventionnés par la Fondation Paris-Dauphine. Cette reprise est effectuée pour un montant égal à celui enregistré dans les charges d'allocation au financement de projets et figure dans la rubrique au compte de résultat sous la rubrique « report des ressources non utilisées ».

En conséquence, le solde au bilan correspond, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources versées par les tiers financeurs qui n'a pas encore été utilisée.

Tous ces fonds ont pour contrepartie des actifs aliénables et consommables et visent à financer un objet déterminé.

Le Conseil d'administration, après proposition du Bureau, et selon les besoins remontés par les différents directeurs de programmes, décide de l'octroi d'aides annuelles aux projets qui lui sont soumis et qui répondent aux deux conditions suivantes :

- être conformes à la réalisation de l'objet de la Fondation ;
- être clairement identifiés, les coûts imputables devant être nettement individualisés.

Les aides annuelles décidées sur un projet constituent une charge de l'exercice inscrite dans les comptes de charge par nature.

2.3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est à dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués sur la base de la valeur d'acquisition, sans tenir compte d'une éventuelle valeur de revente, suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée normale d'utilisation :

Logiciels	1 à 3 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 ans
Agencements et aménagements divers	8 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	3 à 10 ans
Construction " gros œuvre "	30 à 40 ans
Construction " Façade et étanchéité "	20 à 30 ans
Construction " Installations techniques "	15 à 20ans
Construction " Agencements "	10 à 15 ans

2.3.3 Prêts Accordés

Dans le cadre d'une convention tripartite entre l'Association des Jeunes Travailleurs — AJT (gestionnaire), l'ESH Logis Transport et la Fondation Paris-Dauphine, un prêt de 240 000 euros a été consenti à taux zéro sur 180 mois (2015-2030), pour financer la construction de logements étudiants dans la résidence 23, située à Boulogne Billancourt. Au 31/12/2023 le capital restant dû était de 108 000 €.

Ce prêt permet de bénéficier de droits de réservation prioritaire sur 8 logements dans ladite résidence, et sur 4 autres logements dans une résidence située rue de Silly à Boulogne Billancourt pour des étudiants dauphinois et ce, pour une durée de 15 ans.

2.3.4 Créances d'exploitation

Les créances correspondent principalement à des promesses fermes de dons au titre de l'exercice, voire à des conventions signées et sont prises en compte à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée si leur recouvrement s'avère compromis.

2.3.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont constituées de différents instruments financiers de type monétaire ou de titres à capital garanti.

Les instruments sont enregistrés à l'actif pour leur coût d'acquisition et une dépréciation est constituée dès lors que leur valeur de marché à la clôture de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition. Les plus-values sont comptabilisées au moment de leur réalisation.

2.3.6 Fonds propres consommables

Les fonds propres consommables enregistrent la valeur d'origine des dotations consommables consenties, soit par les fondateurs, soit au titre des conventions de financement d'actions (chaires et programmes), lorsqu'il est fait mention qu'une partie est affectée au capital de la Fondation.

Ces dotations consommables sont reprises au résultat au titre du fonctionnement des actions, ou des chaires non financées.

2.3.7 Fonds dédiés et fonds reportés

Les dons « affectés » à des projets spécifiques (chaires, programmes etc.) et reçus sur l'exercice donnent lieu au constat d'une charge, en « report en fonds dédiés » pour la fraction non encore utilisée à la clôture de l'exercice et conduisent ainsi à la constitution d'un fonds dédié au projet en question, au passif du bilan.

Ces fonds dédiés sont repris, au fur et à mesure de leur utilisation, pour le financement des projets subventionnés par la Fondation Paris-Dauphine. Cette reprise est effectuée pour un montant égal à celui enregistré dans les charges d'allocation au financement de projets et figure dans la rubrique au compte de résultat « utilisation des fonds dédiés ».

En conséquence, le solde au bilan correspond, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources versées par les tiers financeurs qui n'a pas encore été utilisée.

3 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Compte de résultat

Le compte de résultat de la Fondation Paris-Dauphine présente les produits et charges par nature. Pour mettre en évidence les sources de dons et leurs allocations à ses principaux domaines d'intervention, un compte de résultat analytique, par destination, est également présenté et a été actualisé dans sa forme en 2023.

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
<i>Cotisations</i>	-	
<i>Ventes de biens et prestations de services</i>	-	-
Ventes de biens	-	
Vente de prestations de service	-	
<i>Produits des tiers financeurs</i>	2 000	14 000
Concours publics et subventions d'exploitation	2 000	14 000
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	5 388 639	4 631 164
Dons manuels	671 214	876 934
Mécénat	2 924 375	2 820 774
Utilisations des fonds dédiés	843 815	312 304
Quote-part frais de fonctionnement de la Fondation	237 450	170 300
Autres produits de la générosité du public	711 784	450 852
<i>Ressources non liées à la générosité du public</i>	-	-
Reprise amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	-	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	5 390 639	4 645 164
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Autres achats et charges externes	1 760 923	1 840 743
Subventions versées	1 486 917	429 554
Impôts, taxes et versements assimilés	58 402	48 491
Salaires et traitements	456 011	341 728
Charges sociales	184 576	192 800
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	374 812	192 025
Dotations aux provisions	120 000	135 600
Reports en fonds dédiés Fondation Abrisée	-	-
Reports en fonds dédiés	513 632	658 972
QP part affectée aux frais de fonctionnement de la Fondation	237 450	170 300
QP part affectée à la dotation consommable de la Fondation	214 200	207 750
Autres charges	301 909	194 382
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	5 708 832	4 412 345
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	318 193	232 819
PRODUITS FINANCIERS :	127 877	118 559
De participations	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	127 877	118 559
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	127 877	118 559
CHARGES FINANCIERES :	259 158	235 378
De participations	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	259 158	235 378
TOTAL CHARGES FINANCIERES	259 158	235 378
2 - RESULTAT FINANCIER	131 281	116 819
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	186 912	349 638
PRODUITS EXCEPTIONNELS :	-	0
Sur Opérations de gestion	-	0
Sur Opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES :	20 380	402
Sur Opérations de gestion	20 380	402
Sur Opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et transferts de charges	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 380	402
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 380	402
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôt sur les bénéfices (VIII)	13 467	10 000
Total des produits	5 518 516	4 763 723
Total des charges	6 001 837	4 658 125
EXCEDENT OU DEFICIT	- 483 322	105 599

COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE		
RECETTES	2023	2022
COLLECTE TOTALE	3 595 589	3 697 708
<i>Particuliers</i>	<i>671 214</i>	<i>876 934</i>
<i>Entreprises et organismes publics</i>	<i>2 924 375</i>	<i>2 820 774</i>
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	127 877	108 560
AUTRES PRODUITS	951 234	464 852
SOLDE REPRISE ET REPORT DE FONDS DEDIES	330 183	-346 668
TOTAL RECETTES	5 004 884	3 924 451
DEPENSES		
ACTIONS DE RECHERCHE	2 106 488	1 900 058
Chaires, Cercles et Clubs	1 862 990	1 771 882
Bourses Master Recherche + Prix jeunes chercheurs + Programmes Divers	7 824	552
Incubateur	235 673	127 623
Innovation et actions pédagogiques		
ACTIONS INTERNATIONALES	158 305	62 191
ACTIONS RESPONSABILITE SOCIALE	2 091 840	1 206 079
Egalité des Chances	364 812	353 732
Fonds de solidarité étudiants	8 214	6 905
Bourses Logement + Résidences Etudiantes (Nanterre & St Ouen)	798 834	465 747
Soutien à la culture	24 021	-
Modernisation Campus	633 000	215 000
Fonds vert Université	-	-
Fondation Abrisée	262 960	164 695
FONCTIONNEMENT FONDATION (ajustement contribution en 2023)	985 513	518 471
Personnel	422 357	371 667
Administration	563 156	317 104
Contribution		-170 300
FRAIS DE COLLECTE	146 060	132 054
TOTAL DEPENSES	5 488 205	3 818 853
EXCEDENT (+) / DEFICIT (-)	-483 322	105 599

3.2 Produits

3.2.1 Dons et subventions collectés dans l'année

Les produits de la collecte de fonds sont de trois natures : les subventions d'organismes publics, les dons et les legs.

DETAIL DES DONNS ET SUBVENTIONS RECUES	2023	2022	2021
1 - DONNS ENTREPRISES ET FINANCEMENTS PUBLICS	2 924 375	2 834 774	2 433 000
Chaires et Cercles financés par des entreprises	2 168 425	1 800 624	1 623 000
Chaire Economie Numérique	0	10 000	
Chaire European Electricity Markets	210 000	172 200	210 000
Chaire Gouvernance et Régulation	589 875	863 074	640 000
Club des Régulateurs	42 000	6 000	30 000
Chaire Femme et Science	350 000	80 000	250 000
Chaire Fintech	200 000	275 000	200 000
Chaire Entreprises Familiales	243 000		
Cercle Géopolitique			
Cercle de l'innovation	132 000	120 600	118 000
Center for Customer Manager			
Chaire Confiance et Management	143 750	93 750	125 000
Cercle Dauphine Durable	50 300		
Cercle Dauphine Numérique	200 000	180 000	50 000
Cercle Sobriété Matérielle et Justice Sociale	7 500		
Mécénat d'entreprises revenant directement à la Fondation	753 950	1 020 150	790 000
Contributions des entreprises au Fonctionnement de la Fondation	256 679	608 150	316 000
Programme Nouveau Campus			252 000
Programme " Modernisation du Campus "	17 420		
Programme Egalité des Chances	229 816	355 000	222 000
Programme International	58 550	57 000	
Programme Culture			
Programmes Divers	28 130		
Entrepreneuriat (Incubateur)	163 355		
Financements Publics	2 000	14 000	20 000
2 - DONNS DE PARTICULIERS	671 214	876 934	1 417 358
Dons des particuliers	671 214	876 934	1 417 358
TOTAL DES PRODUITS COLLECTES ET COMPTABILISES (1) + (2)	3 595 589	3 711 708	3 850 358
Dons en nature		83 903	94 269
Valorisation du Bénévolat	174 901		69 512
VALEUR TOTALE ESTIMEE DES DONNS RECUS	3 770 490	3 795 612	4 014 139

Des entreprises et organisations partenaires effectuent des dons en nature au bénéfice de la Fondation Paris-Dauphine. Ces dons en nature concernent soit des prestations de services (conseils, etc.), soit des équipements. Conformément aux règles comptables applicables aux fondations, ces dons ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la Fondation Paris-Dauphine mais font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Ces dons en nature sont utilisés pour financer sous cette même forme des projets correspondant à l'objet de la Fondation Paris-Dauphine, ou correspondant à du mécénat de compétence.

De même, des dons peuvent être effectués dans les trusts US et UK Dauphinois grâce aux actions de la Fondation.

3.2.2 Produits financiers

Ils correspondent :

- aux revenus des comptes à terme ;
- aux revenus de contrats de capitalisation.

	2023	2022
Revenus des valeurs mobilières	127 877	118 559
- Impôt sur les sociétés (10%)	- 13 467	-10 000
Total des produits financiers net d'Impôt sur les sociétés	114 410	108 559

3.3 Charges

3.3.1 Allocation aux financements de Projets

	2023	2022
Actions « Recherche »	2 106 488	1 632 180
Actions « International »	158 305	62 191
Actions « RSE Responsabilité sociale »	2 091 840	1 203 079
Total Allocation aux financements de projets	4 356 633	2 927 451

3.3.2 Frais de structure

Ces charges correspondent aux activités de fonctionnement de la Fondation. Elles se répartissent comme suit :

	2023	2022
Frais de support (salaires et charges, frais de fonctionnement et de structure)	985 513	537 071
Total frais de structure	985 513	537 071

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2023					
Immobilisations	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	37 156	11 988			49 144
Donation Temporaire d'Usufruit	200 000		200 000		0
TOTAL (I)	237 156	11 988	200 000	-	49 144
Immobilisations corporelles					
Foncier Nanterre	713 369				713 369
Foncier St Ouen Résidence Etudiante	0			2 625 518	2 625 518
Foncier St Ouen Local Commercial	0			40 303	40 303
Foncier St Ouen Parking Logement Social	0			8 503	8 503
Foncier St Ouen Parking Commercial	0			174 318	174 318
Structure gros œuvre Nanterre	2 247 111				2 247 111
Structure gros œuvre St Ouen Résidence Etudiante	0			3 807 002	3 807 002
Structure gros œuvre St Ouen Local Commercial	0			58 440	58 440
Structure gros œuvre St Ouen Parking Logement Social	0			34 013	34 013
Structure gros œuvre St Ouen Parking Commercial	0			697 274	697 274
Façade et étanchéité Nanterre	374 519				374 519
Façade et étanchéité St Ouen Résidence Etudiante	0			1 969 138	1 969 138
Façade et étanchéité St Ouen Local Commercial	0			30 228	30 228
Installation technique et agencements construction Nanterre	561 778				561 778
Installation technique et agencements construction St Ouen Résidence Etudiante	0			2 362 966	2 362 966
Installation technique et agencements construction St Ouen Local Commercial	0			36 273	36 273
Agencements de la construction Nanterre	561 778				561 778
Agencements de la construction St Ouen Résidence Etudiante	0	21 896		2 682 534	2 704 430
Agencements de la construction St Ouen Local Commercial	0			36 273	36 273
Installations générales, aménagements divers	53 740				53 740
Matériel de bureau et informatique	19 435				19 435
Immobilisations corporelles en cours	12 852 812	1 709 973		-14 562 785	0
TOTAL (II)	17 384 541	1 731 869	-	- 1	19 116 409
Immobilisations financières					
Prêts accordés	124 000		16 000		108 000
Depôts versés	0	700			700
TOTAL (III)	124 000	700	16 000	-	108 700
TOTAL (I) + (II) + (III)	17 745 696	1 744 557	216 000	- 1	19 274 253

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2023				
IMMOBILISATIONS	DOTATIONS			
	Cumul Début Exercice	Dotation de l'Exercice	Cessions / Diminutions	Cumul Fin Exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	37 156	0		37 156
Donation Temporaire d'Usufruit	200 000	0	200 000	0
TOTAL (I)	237 156	0	200 000	37 156
Immobilisations corporelles				
Structure gros œuvre	431 321	117 998		549 319
Façade et étanchéité	107 830	48 716		156 546
Installation technique et agencements construction	215 660	82 438		298 098
Agencements de la construction	323 490	125 660		449 150
Installations générales, aménagements divers	53 770	0		53 770
Matériel de bureau et informatique	19 435	0		19 435
TOTAL (II)	1 151 506	374 812	0	1 526 318
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL (III)	0	0	0	0
TOTAL (I) + (II) + (III)	1 388 662	374 812	200 000	1 563 474

Acquisition de logements étudiants

Fin 2015, la Fondation Paris-Dauphine a fait l'acquisition de 55 logements en VEFA à Nanterre pour 4.458.454 €, à destination des étudiants. La livraison des logements a eu lieu le 28 mars 2017. Le montant figurant dans les immobilisations correspond au montant total de l'acquisition.

La gestion de cet immeuble a été confiée à l'Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs (ALJT) qui verse à la Fondation Paris-Dauphine une redevance annuelle. Cette redevance est comptabilisée dans les comptes en « Autres produits ».

En 2022 la Fondation a fait l'acquisition d'une nouvelle résidence de 158 chambres, située à Saint Ouen, pour 14 562 785 € (financée à 35 % sur les fonds propres et 65 % par emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations). La livraison de cet immeuble, acquis en l'état futur d'achèvement, a été réalisée en Juillet 2023. Au 31 décembre 2023, l'intégralité des lots de cette acquisition figure en immobilisations dans les comptes. La date de « départ » de l'amortissement correspond à la date d'entrée des premiers étudiants, le 16 Août 2023.

Répartition du coût d'acquisition : en Euros

Résidence Etudiante :	13 447 159
Parking :	914 109
Local Commercial:	201 517

Financement : en Euros

- Fonds Propres = 5 062 785
- Emprunt CDC = 7 300 000
- Prêt Phare CDC= 2 200 000

La gestion de cet immeuble a été confiée à l'ARPEJ (Association de Résidences Pour Etudiants et Jeunes) qui verse à la Fondation Paris-Dauphine une redevance annuelle. Cette redevance est également comptabilisée dans les comptes en « autres produits ».

Les 43 places de Parking sont louées : à titre commercial à la Société BePark (39 places), à l'ARPEJ (2 places) et au Commerce (2 places).

Le Commerce a été donné à bail à un artisan boulanger en décembre 2023.

Prêts accordés

Un prêt de 240 000 € à taux zéro a été attribué à ESH Logis Transports pour pouvoir bénéficier pendant 180 mois de droits prioritaires sur 12 logements étudiants. Le solde de ce prêt au 31/12/2023 s'élève à 108 000 €.

4.1.2 Actif circulant

4.1.2.1 Clients et Créances d'exploitation

Les créances Clients sont principalement constituées de redevances dues par les Sociétés accueillies par l'Incubateur d'une part, et des loyers dus par les organismes locataires des Résidences étudiantes de Nanterre et de Saint Ouen (ALJT et ARPEJ), d'autre part.

L'essentiel des créances d'exploitation concerne des promesses de dons fermes et destinées à être reçues au cours des années suivantes.

L'ensemble des créances est à échéance de moins d'un an.

4.1.2.2 Valeurs mobilières de placement (VMP) et comptes d'épargne

Elles se décomposent comme suit :

Libellés	2023	2022
CARDIF Contrat de Capitalisation	1 000 000	1 000 000
Comptes à terme	1 700 000	2 050 000
Contrat de capitalisation en fonds euros	3 857 375	3 857 375
Sous total	6 557 375	6 907 375
Intérêts courus et produits financiers à recevoir	1 176 073	1 089 953
Total	7 733 448	7 997 328

Les comptes à terme sont disponibles à tout moment. Au 31 décembre 2023, il n'y a aucune provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement.

4.1.2.3 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 35 110 € concernent des dépenses d'exploitation comptabilisées en 2023 et relatives à l'exercice 2024.

4.2 Passif

4.2.1 Fonds propres et réserves

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat 2022		Augmentation 2023		Diminution ou consommation 2023		A la clôture 2023
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								-
Fonds propres avec droit de reprise								-
Ecart de réévaluation								-
Réserves								-
Report à nouveau								-
Excédent ou déficit de l'exercice	105 599	-105 599		0	0	483 322		-483 322
Situation nette	105 599	-105 599	0	0	0	483 322	-	-483 322
Fonds propres consommables	9 849 033	105 599		214 200				10 168 832
Subventions d'investissement								-
Provisions réglementées								-
TOTAL	9 954 632	-	0	214 200	0	483 322	-	9 685 510

Les apports de la Fondation Paris-Dauphine résultent des apports des fondateurs et co-fondateurs et des décisions d'affectation de résultat, en complément de la dotation statutaire, prises par le Conseil d'administration, conformément aux statuts. L'augmentation de 214 200 € de l'exercice provient de la quote-part des fonds versés par les mécènes conventionnellement affectés à la Dotation Consommable de la Fondation.

4.2.2 Historique de la constitution de la dotation et des réserves

Postes / Fondateurs	2008 à 2011	2012 à 2015	2016 à 2021	2022	2023	Total
BOLLORE SA		500 000				500 000
BOUYGUES SA		600 000				600 000
GDF SUEZ		600 000				600 000
C. D.C.		210 000				210 000
BNP		120 000				120 000
UNIVERSITE		30 000				30 000
Apport initial des Fondateurs	4 376 750					4 376 750
Sous-total Fondateurs	4 376 750	2 060 000	0	0	0	6 436 750
<i>Apports complémentaires</i>						
Chaires et Programmes		1 025 225	1 143 975	207 050	214 200	2 591 150
Sous-total	0	1 025 225	1 143 975	207 050	214 200	2 591 150
Reprise de la dotation en capital	-153 501	-425 371	0	0	0	-578 872
Report à Nouveau	-	-102 432	0	0	0	-102 432
Excédent d'exploitation	-	82 578	1 634 059	105 599	-483 322	1 338 914
Fonds Propres	4 223 249	2 640 000	2 778 034	313 349	-269 122	9 685 510

Méthode de traitement comptable des quotes-parts

Certaines conventions de financement des chaires avec nos partenaires prévoient qu'une part de la ressource annuelle est affectée :

- au financement général de la dotation consommable ;
- à l'abondement à la dotation de la Fondation.

Présentation de la quote-part versée par les programmes et chaires aux frais de gestion de la Fondation

Afin de présenter la subvention initiale finançant les chaires en produits, les quotes-parts conventionnelles des frais Fondation Partenariale Paris-Dauphine - Annexe aux comptes

de gestion ont été comptabilisées en charges dans chaque action (compte 655600). En contrepartie, les « ressources » de gestion ont été comptabilisées en compte 755600 au titre du fonctionnement de la Fondation.

Enregistrement des abondements des chaires au capital de la Fondation

Sur le même principe, les quotes-parts des ressources des chaires affectées à la dotation initiale consommable (Bilan Passif) a été inscrite en charge (655700) en contrepartie de la dotation (Bilan : comptes 102).

4.2.3 Fonds dédiés

Le solde au bilan de la rubrique fonds dédiés correspond à la partie des ressources versées par les tiers financeurs et qui n'a pas encore été utilisée à la clôture de l'exercice.

La ventilation des fonds dédiés par nature de projet et d'antériorité est détaillée ci-après :

SUIVI DES FONDS DEDIES PAR PROJET					
	SOLDE FONDS DEDIES AU 01/01/2023	EXEDENTS DE L'EXERCICE (A REPORTER)	UTILISATION DES FONDS (DEFICIT)	Fonds Dediés Projets sans Dépenses depuis 2 Exercices	SOLDE AU 31/12/2023
	{+}	{+}	{-}	{-}	
RECHERCHE	2 077 340	513 632	208 197	4 443	2 364 012
FONDS DEDIES CHAIRE MANAGMT & DIVERSITE	14 320	0	0	14 320	0
FONDS DEDIES CHAIRE CEEM	185 679	74 260	0		259 939
FONDS DEDIES CHAIRE ETHIQUE ET GOUVERNANCE	4 443	0	0	4 443	0
FONDS DEDIES PGM SOBRIETE	0	7 500	0		7 500
FONDS DEDIES CHAIRE ECONOMIE NUMERIQUE	17 920	0	13 963		3 957
FONDS DEDIES CERCLE INNOVATION	206 708	0	12 949		193 758
FONDS DEDIES CHAIRE ENTREPRISES FAMILIALES	0	192 267	0		192 267
FONDS DEDIES CERCLE DAUPHINE DURABLE	0	40 690	0		40 690
FONDS DEDIES CLUB REGULATEURS	68 953	1 157	0		70 110
FONDS DEDIES CHAIRE GOUV & REGUL	320 887	0	73 751		247 136
FONDS DEDIES CHAIRE CONFIANCE & MANAGMT	355 938	27 716	0		383 653
FONDS DEDIES CHAIRE FEMMES & SCIENCE	313 819	111 054	0		424 873
FONDS DEDIES CHAIRE FINTECH	334 304	0	107 533		226 771
FONDS DEDIES CERCLE DAUPHINE NUMERIQUE	204 706	58 988	0		263 694
FONDS DEDIES FINANCE DECENTRALISEE	49 664	0	0		49 664
RESPONSABILITE SOCIETALE	915 388	-	143 210	-	772 179
FONDS DEDIES PROGRAMME EDC	805 435	0	142 301		663 134
FDS DEDIES HANDICAP	26 880	0	0		26 880
FONDS DEDIES FONDS DE SOLIDARITE ETUDIANTS	83 073	0	909		82 164
ENTREPRENARIAT	220 959	-	72 318	-	148 641
FONDS DEDIES PROG ENTREPRENEURIAT INCUBATEUR	220 959	0	72 318		148 641
CAMPUS	551 986	-	157 130	-	394 856
FONDS DEDIES PROG NOUVEAU CAMPUS	230 909	0	0		230 909
FONDS DEDIES MODERNISATION CAMPUS	321 076	0	157 130		163 946
PROGRAMMES DIVERS	508 024	-	262 960	2 209	242 855
FONDS DEDIES INTERNATIONAL MASTER 203	2 209	0	0	2 209	0
FONDS DEDIES FONDATION ABRITEE MADELEINE	505 815	0	262 960		242 855
TOTAL GENERAL	4 273 696	513 632	843 815	20 971	3 922 542

4.2.4 Provisions pour risques et charges

Les provisions ont été enregistrées en conformité avec la réglementation et sont destinées à couvrir les risques et charges concernant des événements en cours ou déjà survenus, leurs objets sont précis mais la réalisation et l'échéance, ou bien les montants restent incertains.

Variation des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Provision pour litiges				
Provision pour risques et charges	145 000	120 000		265 000
TOTAL	145 000	120 000	0	265 000

La provision constituée en 2023 a pour objet de faire face à un complément de provision pour des contentieux RH.

4.2.5 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le tableau des emprunts, ventilé par type de projet et organismes de financement, est détaillé ci-après :

PROJET / ETABLISSEMENT PRETEUR	PRINCIPAL	Capital Restant dû à l'Ouverture	Augmentation de l'Exercice	Intérêts Capitalisés	Remboursement Capital	Capital Restant dû à la Clôture
Nanterre - CDC	207 000	157 190	0	0	8 444	148 746
Nanterre - SG	2 400 000	1 838 965	0	0	119 127	1 719 838
Saint-Ouen - CDC	7 300 000	6 211 778	1 088 222	163 503	0	7 463 503
Saint-Ouen - CDC Phare	2 200 000	2 200 000	0	25 811	0	2 225 811
Sous-total	12 107 000	10 407 933	1 088 222	189 314	127 571	11 557 899
Intérêts courus non échus			215 613			215 633
Total		10 407 933	1 303 835	189 314	127 571	11 773 532

4.2.6 Détails des quotes-parts versées à la Fondation pour les Frais de Fonctionnement et la Dotation Consomptible

FONDS COLLECTES PAR:	AFFECTATION 2023	
	FRAIS FONCT FONDATION	FONDS DE DOTATION FONDATION
Cercle Dauphine Durable	5 000	0
Cercle de l'innovation	400	400
Cercle Numérique	5 000	15 000
Chaire Marchés de l'Electricité	16 800	21 000
Chaire Confiance, Coopération et Management	18 750	12 500
Chaire Entreprises Familiales	24 300	24 300
Chaire Femme et Sciences	35 000	35 000
Chaire Fintech	15 000	10 000
Club des Regulateurs	2 700	0
Chaire Gouv & Régulation	64 000	64 000
Partenaires Campus	12 500	0
Partenaires Global	38 000	32 000
TOTAL	237 450	214 200

4.2.7 Fondation abritée « Madeleine »

La Fondation abritée « Madeleine » a été créée en décembre 2019. Dotée à sa création d'un fonds s'élevant à 722 252 €, ce fonds est destiné à être utilisé année après année pour financer des projets sans être à nouveau alimenté.

FONDATION ABRITEE MADELEINE en Euros					
BILAN SIMPLIFIE					
ACTIF	2023	2022	PASSIF	2023	2022
Actif Immobilisé	0	0	Fonds propres et réserves	0	0
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	520 978	673 656	Fonds dédiés reportés	242 855	673 656
Autres créances d'exploitation	0	0	Fonds utilisés (à verser à la Fondation Dauphine)	278 423	0
			Dettes d'exploitation	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	520 978	673 656	TOTAL DU PASSIF	520 978	673 656

FONDATION ABRITEE MADELEINE COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE		
	2023	2022
RECETTES		
Dotation	0	0
Autre	0	12 134
TOTAL RECETTES	0	12 134
DEPENSES		
Charges de gestion	0	583
Receptions et Voyages	6 145	7 807
Subventions Versées	256 815	156 306
TOTAL DEPENSES	262 960	164 695
SOLDE EXERCICE	-262 960	-152 562
Report des Fonds Dédiés n-1	505 815	658 377
Utilisation des Fonds n	-262 960	-152 562
Solde Fonds Dédiés (à utiliser)	242 855	505 815

A fin mars 2024, les montants engagés par la Fondation abritée Madeleine s'élèvent à 152 K€, ramenant à 90 K€ le montant résiduel pouvant être utilisé en 2024 ou lors des années suivantes.

4.2.8 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation, toutes à échéance à moins d'un an, sont constituées principalement

- Des dettes fournisseurs : 1 654 383 €
- Des dettes fiscales et sociales : 125 839 €
- Emprunts et dettes financières divers : 115 283 €

4.3 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 745 €

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements

5.1.1 Engagements sociaux

Les engagements sociaux pris en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas significatifs, compte tenu de l'âge des effectifs salariés de la Fondation.

Ceux-ci n'ont, par conséquent, pas fait l'objet d'une valorisation en annexe.

5.1.2 Engagements financiers

5.1.2.1 Prêts d'honneur de la Fondation Paris-Dauphine

Dans le cadre du programme incubateur et afin de gérer au mieux l'attribution de ces prêts d'honneur, un contrat d'apport avec droit de reprise a été signé le 18 février 2016 avec l'association « Initiative Grandes Ecoles et Universités » (IGEUE), association ayant pour but de favoriser la création sur le territoire national d'entreprises utilisant ou développant des nouvelles technologies. Cette association regroupe des acteurs privés et institutionnels publics qui ont pour objectif de favoriser la création d'entreprises.

Ainsi, un fonds spécifiquement dédié (fonds d'intervention financière Paris-Dauphine) a été créé au sein de cette association et fonctionne par l'octroi de prêts d'honneur à des créateurs d'entreprises. L'apport versé par la Fondation est restitué à cette dernière et à sa demande, à l'expiration d'un délai de 6 ans. Un comité d'agrément spécifique à la Fondation Paris-Dauphine, constitué de compétences commerciale, financière, managériale, économique, juridique et technique, décide de l'attribution de ces prêts.

Les apports versés sont comptabilisés en charge d'exploitation au sein de la Fondation et feront l'objet d'un produit exceptionnel lors de leur remboursement. Toutefois et afin d'informer le lecteur, un état détaillé des prix attribués, remboursés et non remboursés sera établi chaque année dans la présente annexe.

Il est à noter que les apports de la Fondation à l'IGEUE font l'objet d'un abondement de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Au-delà des apports qui financent des prêts d'honneur, la Fondation Paris-Dauphine prend également en charge une quote-part de fonctionnement de l'association qui s'élève à 70 000 euros pour l'exercice 2023.

5.1.2.2 Procédure d'attribution du prêt d'honneur

Le prêt d'honneur est consenti sans intérêt et sans garantie personnelle. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Le montant des prêts d'honneur accordé au demandeur est compris entre 10 000 et 40 000 euros,
- Le nombre de demandeurs pour un même projet ne peut pas être supérieur à 4,
- Le montant cumulé des prêts ne peut pas excéder 40 000 euros,
- Le remboursement du prêt s'effectue sur une durée maximale de 60 mois,
- Le prêt est attribué après justification des engagements du demandeur et après signature de la charte de l'IGEUE,
- Les demandeurs doivent détenir individuellement 5 % ou collectivement 50 % du capital social,
- Les demandeurs doivent fournir un bilan prévisionnel d'exploitation (avec les investissements, amortissements, financement des investissements, BFR, prévisionnel de trésorerie sur 12 mois, plan d'action d'accès aux marchés).

Une fois l'attribution du prêt, l'emprunteur dispose d'un délai de 12 mois avant de commencer à le rembourser, aussi nous n'avons qu'en N+1 une idée précise du taux de défection des remboursements.

5.1.3.2 Cautions données par les banques

La banque ARKEA s'est portée caution pour le compte de la Fondation Paris-Dauphine à hauteur de 992 000 euros dans le cadre des opérations suivantes :

- 207 000 €, destinés à couvrir le prêt immobilier, de même montant à l'origine, souscrit auprès de la CDC ;
- 785 000 € pour cautionner les engagements pris par des mécènes de la Fondation et correspondant au montant total devant être versé par ces derniers dans le cadre du financement du programme d'actions pluriannuel.

Dans le cadre de l'opération d'acquisition des 158 logements à Saint-Ouen (93), la BNP Paribas s'est portée garant auprès de la SEQUANO durant la construction de bâtiment. Au 31 décembre 2023, le montant encore garanti s'élève à 140 031,20 Euros.

Par ailleurs, la Mairie de Saint-Ouen a fait paraître en date du 30 septembre 2022 une délibération pour garantir l'emprunt de 9,5 M€ contracté auprès de la CDC.

5.2 Informations relatives aux dirigeants

Les membres du Conseil d'administration et du Bureau exercent bénévolement leur mandat et aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée à titre personnel.

Les frais de fonctionnement sont composés exclusivement des salaires versés aux salariés de la Fondation, ainsi que des charges directes liées au fonctionnement de la Fondation Paris-Dauphine.

5.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant des honoraires du commissaire aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice 2023 s'élève à 25 956 € TTC

5.4 Effectif salarié

La Fondation Paris-Dauphine compte 7,8 ETP (Equivalent Temps Plein) au 31 décembre 2023, et 8,5 ETP au 31 décembre 2022.

Effectif présent au 31 12 2021 (Fonction)	Temps travaillé
Directrice de la Stratégie	1
Responsable de la Collecte de Fonds	1
Assistante de la Fondation & Grands Donateurs	1
Chargée de Mission CRM et Relation Donateurs	0,8
Responsable Egalité des Chances	0,2
Responsable de l'Incubateur	1
Coordinatrice Programme Culture et Cercle de l'innovation	1
Coordinatrice Chaire Gouvernance et régulation	0,8
Apprentie Communication Programme Incubateur	1

6 COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ET COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi suivant les règles du règlement comptable ANC 2018-06. Cependant la Fondation a attendu le texte de loi de juillet 2022 avant de statuer sur l'affectation des dons en provenance des entreprises comme faisant partie de la générosité du public. Le C.R.O.D. et le C.E.R. ont ainsi été retracés depuis 2019 en tenant compte de cet ajustement de présentation.

La Communication financière de la Fondation Paris-Dauphine est principalement réalisée à travers son rapport d'activité et par un compte de résultat analytique « résumé ». Ainsi, pour la présentation du CER, le recouplement des chiffres et le tableau de passage du compte de résultat au compte emploi des ressources se feront également à l'aide de ce tableau.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION (CROD)

2	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 661 234	4 661 234	4 432 892	4 432 892
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	3 595 589	3 595 589	3 736 744	3 736 744
- Dons manuels	671 214	671 214	915 970	915 970
- Legs, donations et assurances-vie		-		
- Mécénat	2 924 375	2 924 375	2 820 774	2 820 774
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 065 645	1 065 645	696 147	696 147
- 1.3.1. Produits financiers, net d'IS.	114 410	114 410	108 559	108 559
- 1.3.2. Revenus liés aux logements étudiants	477 306	477 306	243 056	243 056
- 1.3.3. Revenus liés aux incubés	92 045	92 045	93 100	93 100
- 1.3.4. Autres produits	381 883	381 883	251 432	251 432
- 1.3.5. Produits exceptionnels		-		-
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-	-	-
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des OSBL				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-		-	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS			14 000	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			-	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	843 815	843 815	319 365	319 365
TOTAL	5 505 049	5 505 049	4 766 257	4 752 257
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	4 356 632	4 356 632	3 135 200	3 135 200
1.1 Réalisées en France	4 198 328	4 198 328	3 073 009	3 073 009
-1.1.1. Actions réalisées par la Fondation Dauphine				
-1.1.2. Actions réalisées par l'Université Dauphine ou d'autres organisations sous son autorité	4 198 328	4 198 328	3 073 009	3 073 009
-1.1.2.1 Actions "Créativité et Innovation"	2 106 488	2 106 488	1 869 930	1 869 930
-1.1.2.2 Actions "Responsabilité Sociale"	2 091 840	2 091 840	1 203 079	1 203 079
1.2 Réalisées à l'étranger	158 305	158 305	62 191	62 191
2 - FRAIS DE RECHERCHE DES FONDS	146 060	146 060	152 054	152 054
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	146 060	146 060	152 054	152 054
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	951 666	951 666	707 371	707 371
4- CHARGES EXCEPTIONNELLES (non affectées aux programmes / missions)	20 380		-	
5 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
6 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
7 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	513 632	513 632	666 033	666 033
TOTAL	5 988 370	5 967 990	4 660 658	4 660 658
EXCEDENT OU DEFICIT (-)	- 483 322	- 462 942	105 599	91 599

**COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC
(C.E.R.)**

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1- MISSIONS SOCIALES	4 356 632	3 135 200
1.1 Réalisées en France	4 198 328	3 073 009
-1.1.1. Actions réalisées par la Fondation Dauphine -1.1.1. Actions réalisées par l'Université Dauphine ou d'autres organisations sous son autorité	4 198 328	3 073 009
-1.1.1.1 Actions "Créativité et innovation"	2 106 488	1 869 930
-1.1.1.2 Actions "Responsabilité sociale"	2 091 840	1 203 079
1.2 Réalisées à l'étranger	158 305	62 191
2 - FRAIS DE RECHERCHE DES FONDS	146 060	152 054
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	146 060	152 054
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	951 666	707 371
TOTAL DES EMPLOIS	5 454 358	3 994 625
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	513 632	666 033
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	91 599
TOTAL	5 967 990	4 752 257
RESSOURCES PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 661 234	4 432 892
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénats	3 595 589	3 736 744
- Dons manuels	671 214	915 970
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénats	2 924 375	2 820 774
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 065 645	696 147
TOTAL DES RESSOURCES	4 661 234	4 432 892
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	843 815	319 365
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	462 942	0
TOTAL	5 967 990	4 752 257
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	3 968 387	3 806 369
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-462 942	91 599
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-219 081	70 419
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	3 286 364	3 968 387

6.1 Missions sociales

La Fondation Paris-Dauphine a pour objet, conformément à ses statuts, d'accompagner l'Université Paris-Dauphine dans la réalisation de l'ensemble de ses missions, de promouvoir son image de marque afin de développer son rayonnement national et international, et d'assurer un rapprochement et un dialogue constant avec le monde socio-économique. Elle structure ses missions au service de **l'excellence et de la solidarité**.

Elle finance notamment :

- Des chaires et des initiatives de recherche innovantes,
- Un incubateur de startups où sont hébergés des porteurs de projets de création d'entreprises diplômés ou étudiants de l'université,
- Des bourses de mobilité internationale pour les étudiants,
- Un programme d'ouverture sociale en faveur de l'égalité des chances,
- Des logements pour les étudiants.

6.2 Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche comprennent des frais de communication pour les appels à la générosité du public (plaquettes, affranchissement, ...), l'organisation d'événements, ainsi que la quote-part de charges de personnel affectée à ces missions.

6.3 Frais de fonctionnement

Ce poste regroupe toutes les autres dépenses qui ne sont pas comprises dans les missions sociales et les frais de recherche des fonds. Il s'agit des frais de personnel et des frais de siège.

6.4 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Ces reports concernent des dons spécifiquement fléchés par les donateurs qui ne sont pas utilisés dans l'année, ils sont ainsi différés sur les exercices futurs et repris en fonction de leur consommation réelle.

Les reports en fonds dédiés concernent principalement les dons versés par les entreprises pour la recherche au sein des chaires d'Enseignement.

6.5 Ressources dédiées à un projet défini, non totalement utilisées et transférées à un autre projet

Les fonds dédiés affectés au compte emploi des ressources sont constitués par des fonds issus de la générosité du public.

6.6 Produits

Les ressources « directes » collectées auprès du public s'élèvent à **3 596 K€**, et sont constituées de dons effectués par des personnes physiques et par des dons d'entreprises. Les appels aux dons sont opérés de manière ciblée auprès des diplômés, parents d'élèves ou amis de l'Université. Les donateurs peuvent exprimer leur volonté d'affectation sur un programme ou une action de la Fondation. Dans le cas contraire, les dons sont affectés à la Fondation.

Les autres produits concernent les produits financiers des placements, le remboursement des charges de personnel et les refacturations.

Les ressources collectées auprès du public peuvent être affectées selon leur souhait :

- au développement de la Fondation,
- au soutien de l'incubateur,
- à la modernisation du campus,
- au financement de bourses de mobilité internationale,
- au soutien du programme Egalité des Chances,
- à promouvoir la culture auprès des étudiants dauphinois.

6.7 Informations relatives au bénévolat, au mécénat de compétences et aux Contributions volontaires en nature

BENEVOLAT ET MECENAT DE COMPETENCES 2023				
	nature / société	nombre d'heures	taux horaire €	estimation €
GOUVERNANCE (bénévolat)				
Membres du CA (23)	N/A			
Président	bénévolat: Bureaux, CA, réunions	60	86,09	5 165,56
Trésorier		40	86,09	3 443,71
Secrétaire	bénévolat: réunions ponctuelles, 6 bureaux, 2 CA + interventions	20	86,09	1 721,85
MISSIONS SOCIALES				
Programmes				
Programme Égalité des Chances				
Mentoring étudiants	bénévolat	217	86,09	18 682,12
Animation		100	86,09	8 609,27
Rencontres Alumni		60	86,09	5 165,56
Parrainages Enseignants		50	62,40	3 120,00
Programme Incubateur				
Ateliers	bénévolat	249	86,09	21 415,56
Mentorat		40	86,09	3 443,71
Mécénat de Compétences	DAFINITY, KANOPEE, FORCOLA			28 320,00
Programme Culture				
Nuit des musées	bénévolat: 45 étudiants	540	13,98	7 549,20
FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION				
Mécénat de Compétence cadre informatique temps plein	UNILEVER			68 264,24
TOTAL		1 376	903,90	174 900,79
Coûts retenus pour la valorisation des Taux Horaires:		<i>brut</i>	<i>charges</i>	<i>saire chargé</i>
Professeur		40,00	22,40	62,40
Cadre Moyen d'Entreprise		55,19	30,91	86,09
Etudiant (SMIC)		11,65	2,33	13,98